

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CHARENTE

avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte



ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

*SOLIHA vous accompagne dans votre projet d'adaptation de votre logement
depuis la recherche de financement jusqu'à la réalisation des travaux,
en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage*

UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Les travaux ne doivent en aucun cas
commencer avant l'obtention de l'accord
du ou des organismes sollicités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez nous contacter :
05-45-95-62-02
contact.charente@solih.fr



SOLIHA Charente – 127 rue de Royan 16710 SAINT-YRIEIX – Tél 05-45-95-62-02 – E.mail : contact.charente@solih.fr
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 781 172 788 00056 - TVA intracommunautaire : FR 25 781 172 788

www.solih16.fr

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide **MaPrimeAdapt'** finance la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap, ayant des ressources modestes ou très modestes, afin de leur permettre de rester à domicile en toute sécurité et en toute autonomie.

MaPrimeAdapt' peut financer 50% ou 70% de vos travaux en fonction de vos ressources (revenus modestes et très modestes).

BÉNÉFICIAIRES



Sous conditions de ressources



Personnes âgées de 70 ans et plus sans condition de GIR



Personnes âgées de 60 à 69 ans GIR 1 à 6



Personnes en situation de handicap sans condition d'âge



Propriétaires occupants ou Locataires

CONDITIONS

- Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir obtenu les accords de financement.
- Cette subvention est soumise à critères de ressources (revenus modestes et très modestes)
- Un Accompagnateur AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) vous assiste obligatoirement
- Le choix de l'artisan vous appartient. Toutefois, différents labels existent et attestent du sérieux ou de la spécialité de certains artisans : Handibat, Silverbat, Proadapt, des labels de qualification et de certification...

TRAVAUX

- Remplacement de la baignoire par une douche avec siphon de sol et sol antidérapant, équipée d'un siège et de barres d'appui
- Création complète d'une salle d'eau pour personne en fauteuil
- WC surélevés
- Pose d'un monte escalier
- Élargissement des portes
- Travaux extérieurs d'accessibilité



Les travaux s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui seront préconisés dans le diagnostic logement autonomie et le rapport d'ergothérapeute (dans certains cas).

UN EXEMPLE CONCRET

Le projet de travaux	Les subventions mobilisables
Installation d'une douche avec siphon de sol, siège et barre d'appui en remplacement d'une baignoire et pose d'un wc surélevé chez une personne âgée de 72 ans ayant des ressources très modestes.	- Aide de l'ANAH : 3 150 € MaPrimeAdapt' 70 %
	- Aide du Département : 900 € =====
	TOTAL des aides : 4 050 €
Le montant des travaux éligibles 4 951 € TTC (4 501 € HT)	Le reste à charge travaux : 901 € (hors frais d'accompagnement)

CRITÈRES DE RESSOURCES

MaPrimeAdapt' est une aide soumise à conditions de ressources.

Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (dernier avis d'imposition)

Nbre de personne composant le ménage	Revenus «très modestes»	Revenus «modestes»
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
par personne supplémentaire	5 094 €	6 525 €